T/GG SECRÉTARIAT D'ÉTAT

L'ÉDUCATION NATIONALE ET À LA JEUNESSE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION

DBS SERVICES D'ARCHITECTURE.

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

## ÉTAT FRANÇAIS.

## Agrete.

Ministre

Le Secrétaire d'État à l'Éducation nationale etxaxlaxxdeunessex,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi;

l'arrêté du 9 Septembre 1933, portant ins-Vu l'arrêté du 9 Septembre 1933, portant ins-cription sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Knistaniques en date da Historiques de la tour à crênaux et de la porte de l'Hôtel de Nizas sis rue de la Foire à Pézenas (Hérault)

Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris en application de la loi du 28 Juillet 1943 Vu la lettre en date du 22 Juin 1942 de M. Grimaud propriétaire, portant adhésion au classement

Article premier.

Sont classés parmi les monuments historiques: la porte d'entrée sur rue, les façades et toitures sur cour l'escalier droit et la tourelle de l'escalier à vis de l'Hôtel de Nizas, sis 16 rue de la Foire à PEZENAS (Héraultà ahassax permonin kas xxmensamoents historiques.

19-485-J. 4709-41. [24365]

de l'immeuble classe. Eureau des hypothèques de la situation Le présent arrêté sera transcrit au

Shept. 3.

de l'Hérault Il sera notificau Préfét du département

st au Maire de la commune de Pézenss et au propriétaire,

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son execution.

Paris, le 20 MM 1944- 194

POUR LE MINISTRE, STORÉTAIRE D'ÉTAIR

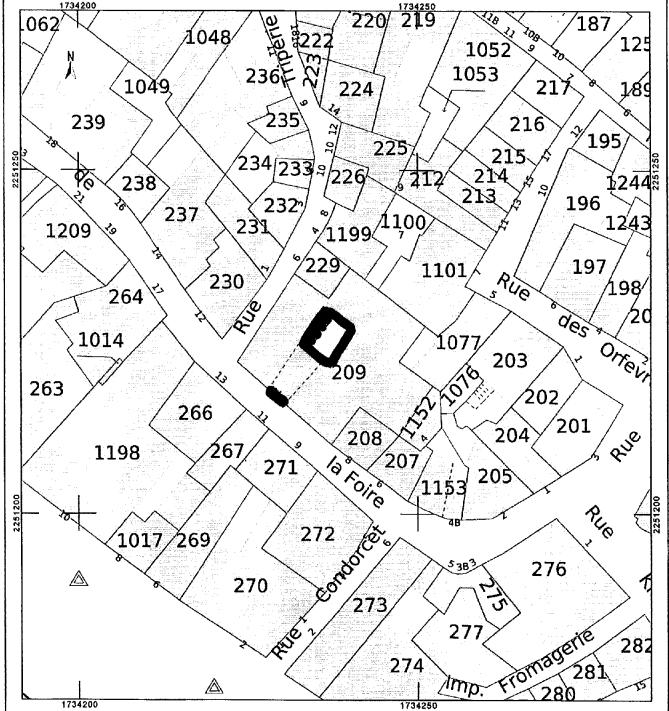
A MÉDUCATION ATTORNAIRE CONSEILLE O ATTORN

LE CONSEILLE GÉTAT

SECRÉTAIRE GÉMÉRAL DES BEAUX-ARTS

Att Muleson)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Département : HERAULT Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : CENTRE DES IMPOTS FONCIERS EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL Commune : 11 Av PIERRE VERDIER B.P 751 34522 **PEZENAS** 34522 BEZIERS CEDEX tél. 04 67 35 69 03 -fax 04 67 35 69 00 cdif.bezlers@dgfip.finances.gouv.fr Section : BK Feuille : 000 BK 01 Échelle d'origine : 1/1000 Cet extrait de plan vous est délivré par : Échelle d'édition : 1/500 Date d'édition : 23/06/2014 (fuseau horaire de Paris) cadastre.gouv.fr Coordonnées en projection : RGF93CC43 **©2012** Ministère de l'Économie et des Finances 219 220 062 1048 1052 1053 1049 224 21 235 239 216 225 234<sub>233</sub> 226 238 196 232 237  $1199^{1100}$ 231 1209 1101 Rue 230 264



BEAUX-ARTS.

INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE

MONUMENTS HISTORIQUES.

## ARRÊTÉ.

Le Ministre de l'Éducation Nationale

LE Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts.

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER.

La Tour à créneaux et la porte de l'Hôtel de
Nizas sis rue de la Foire à PEZENAS (Hérault)

appartenant à Madame George GRIMAUD y demeurant

sont inscrites sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de PEZENAS et à propriétaire.

Paris, le 9 SEP 1933

Par délégation spéciale : Le Directeur général des Beaux-Arts, Membre de l'Institut,

Membre de l'Institut,

286-484-1, 4050-30, [10713]